

Rencontre mercredi 7 octobre, 10 heures au Centre Diocésain,
133 avenue de la République à Clermont-Ferrand (entrée gratuite).

Agir contre l'exclusion par la prévention et l'accompagnement au service de la santé

Communiqué de presse

Le Service social de l'Assurance Maladie, pour quoi faire ?

Le Service social contribue à la lutte contre l'exclusion sociale et au maintien de la cohésion sociale. A cet effet, il développe des actions de prévention de la désinsertion sociale et de soutien à l'accès des personnes fragilisées aux dispositifs existants.

Accompagner dans des démarches de prévention de la santé et des démarches de soins : 2 exemples pour comprendre

Eviter la perte d'emploi des salariés malades ou handicapés

La diversité des missions de la Cram en fait un acteur de premier plan dans la prévention de la désinsertion professionnelle

Maladie, handicap, vieillissement... : quand l'autonomie diminue, accompagner pour prévenir

La qualité du service rendu plébiscitée par les usagers

Le programme

La Cram Auvergne en bref



Rencontre mercredi 7 octobre au Centre Diocésain

Agir contre l'exclusion par la prévention et l'accompagnement au service de la santé

Être informé sur ses droits, accompagné dans ses démarches, écouté et soutenu dans les difficultés. Les assistants sociaux de la Cram Auvergne sont des professionnels au service des assurés. La Cram propose ainsi une matinée d'échanges le mercredi 7 octobre pour présenter les missions de ses assistants sociaux : témoignages, informations, échanges, projection d'un documentaire rythmeront cette matinée.

Fortement engagée dans la lutte contre l'exclusion sociale, la Cram Auvergne développe à travers son Service social des actions de prévention de la désinsertion sociale et de soutien à l'accès des personnes fragilisées aux dispositifs existants. Il apporte une aide globale d'ordre psycho-social, matériel, professionnel aux personnes en difficulté confrontées à un problème de santé ou de perte d'autonomie et à une situation de précarité ou de fragilisation sociale. Tout cela sera expliqué concrètement avec des témoignages au cours d'une matinée mercredi 7 octobre à 10 heures au Centre Diocésain, avenue de la République à Clermont-Ferrand (entrée gratuite).

Comment accéder aux soins dont j'ai besoin ? Comment faire pour organiser ma vie familiale pendant ma maladie et mon hospitalisation ? J'ai peur de perdre mon emploi à cause de mes problèmes de santé. Je souhaite reprendre mon travail mais je ne peux plus occuper mon poste dans les mêmes conditions. Mon père est de moins en moins autonome ; de quelle aide pouvons-nous bénéficier pour lui permettre de rester à domicile le plus longtemps possible ? Je passe en invalidité, qu'est ce qui va changer pour moi ?... Autant de questions auxquelles le Service social aide à trouver des réponses. Avec l'appui de son réseau de partenaires, il réalise quotidiennement des interventions sociales individuelles et collectives auprès des assurés sociaux du Régime général. Il aide les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, l'accident.

Vous informer de vos droits, vous accompagner dans vos démarches

Les assistants sociaux peuvent vous apporter une aide matérielle et des conseils concrets pour l'accès aux soins mais aussi pour vous guider dans vos droits et démarches : demande de couverture maladie universelle et d'aide pour une complémentaire santé, maintien ou retour à domicile, démarches et soutien pour se maintenir dans l'emploi, passage en invalidité...

Vous apporter écoute et soutien au quotidien

Formés à l'écoute, au plus proche de vous, les assistants sociaux sont un soutien précieux, notamment si vous (ou l'un de vos proches) êtes atteint d'une maladie de longue durée, d'un handicap ou en situation de perte d'autonomie.

Le Service social de l'Assurance Maladie, pour quoi faire ?

Le Service social contribue à la lutte contre l'exclusion sociale et au maintien de la cohésion sociale. À cet effet, il développe des actions de prévention de la désinsertion sociale et de soutien à l'accès des personnes fragilisées aux dispositifs existants. Il apporte une aide globale d'ordre psycho-social, matériel, professionnel aux personnes en difficulté, confrontées ou susceptibles de l'être à un problème de santé ou de perte d'autonomie ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale.

La double appartenance de la Cram à l'Assurance Maladie et à l'Assurance Retraite permet à son Service social de proposer une large offre de services :

- au titre de l'Assurance Maladie, il s'attache à la lutte contre la précarité et les inégalités en matière de santé et à développer des services dédiés à certains publics ;
- s'agissant de l'Assurance Retraite, les actions étant recentrées sur les retraités relevant des GIR 5 et 6 socialement les plus fragiles, le Service social développe des programmes dans une logique de prévention dans les domaines de l'accompagnement de la sortie d'hospitalisation et l'aide aux aidants familiaux.

En résumé, 3 domaines d'intervention :

Accès aux soins/droit aux soins des personnes en situation de précarité

→ il s'agit d'aider les personnes à poursuivre ou entreprendre une démarche de soins ou de prévention de la santé et les aider à reconstruire un projet de vie suite à une situation de rupture liée à la santé.

Prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades et/ou handicapés

→ il s'agit d'aider les personnes en arrêt de travail ou non, ou déclarées inaptées à leur poste de travail, confrontées ou susceptibles d'être confrontées à un problème d'emploi du fait de leur état de santé à se maintenir dans leur poste, leur emploi ou leur entreprise ou à se réorienter.

Prévention et/ou traitement de la perte d'autonomie des personnes malades, handicapées et/ou âgées

→ il s'agit d'aider les personnes dont l'altération grave de l'état de santé du fait d'un accident, d'une maladie invalidante, du handicap ou des effets du vieillissement entraîne une perte d'autonomie. Cette aide prend la forme d'un soutien à la reconstruction d'un projet de vie à leur domicile ou dans un autre lieu de vie adapté.

Il s'agit aussi de permettre aux aidants non professionnels qui ont une participation active au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie de mieux assumer leur rôle et de conserver un équilibre de vie, tant pour eux-mêmes que pour les personnes aidées.

Accompagner dans des démarches de prévention de la santé et des démarches de soins : 2 exemples pour comprendre

L'un des objectifs de travail des assistants sociaux de la Cram consiste à lever les obstacles économiques, culturels et psychologiques à la prise en compte de la santé et au recours effectif aux soins. Dans ce cadre, a été conduite une action collective auprès d'***un public de jeunes 16/25 ans inscrits dans une mission locale participant à un module d'insertion professionnelle.***

L'hypothèse d'action était de donner une information adaptée sous forme d'échange afin de permettre aux jeunes :

- ➔ d'accéder à la législation et aux droits,
- ➔ d'effectuer des démarches à chaque fois que nécessaire,
- ➔ d'accéder avec plus de facilité à l'institution « Sécurité sociale »,
- ➔ de les rendre plus autonomes et actifs pour leur santé.

L'action s'est déroulée autour de 3 thèmes :

L'Assurance Maladie : l'un des objectifs était que les jeunes connaissent le Service social de la Cram (organisation, missions et la nature du travail). Leur donner la parole a permis de répondre à leurs attentes pour faciliter leurs démarches. En reprenant avec eux les problèmes rencontrés, l'objectif était qu'ils comprennent les prestations, l'ouverture des droits, le parcours de soins...

La couverture complémentaire : le but principal était que les jeunes soient en capacité de choisir une complémentaire adaptée à leurs besoins. Ils se sont exprimés sur les situations qui les préoccupaient, ce qui a permis d'adapter le propos et leur apporter les informations concernant la couverture maladie universelle (CMU), l'aide à la complémentaire santé ainsi que les possibilités d'attribution des prestations supplémentaires et les démarches liées. À l'issue, les jeunes devaient savoir où s'adresser pour bénéficier d'un bilan de santé et connaître les campagnes de prévention mises en place par l'Assurance Maladie.

La prévention : par l'utilisation d'un jeu de cartes créé à l'initiative du Collectif « Traverse » avec le soutien technique du CODES (Comité départemental d'éducation pour la santé), il s'agissait d'inciter les jeunes à échanger sur les prises de risques (alcool, drogue, conduites sexuelles à risque) en milieu festif, l'objectif principal étant qu'ils soient en mesure d'identifier la « prise de risque » éventuelle et d'en mesurer la fréquence et les conséquences.

Une évaluation réalisée à chaque fin de séance et début de la suivante a permis de mesurer leur degré de compréhension et répondre à leurs questions. Cela a aussi montré tout l'intérêt qu'ils ont unanimement porté à ce travail. Une évaluation sur les acquis est prévue à trois mois.

Quatre jeunes ont sollicité un entretien individuel pour une problématique d'ordre social et tous, ayant compris l'importance d'agir pour sa santé et le rôle des assistantes sociales en général, notamment au sein de l'Assurance Maladie, ont souhaité garder les coordonnées des assistantes sociales.

Un groupe « Vie quotidienne » : un projet qui interrogeait les habitudes de vie de bénéficiaires de l'aide alimentaire

Une enquête réalisée auprès d'eux a mis non seulement en évidence que les dispositifs en place sont indispensables mais aussi que, si la plupart des bénéficiaires ont des notions d'équilibre alimentaire, ils ne les mettent pas en application du fait de difficultés financières, d'un mal-être ou de leur isolement. Les personnes ont aussi mis en avant leur besoin de créer des liens, de partager et de se rencontrer autour des thèmes de la santé (en priorité), puis de l'alimentation et enfin de la vie quotidienne.

À partir de l'étude, le groupe de partenaires associatifs et institutionnels a monté une action collective qui s'adressait aux personnes isolées ou en situation de précarité. Cette action a pris la forme d'un groupe qui se réunissait tous les 15 jours avec pour objectif de retrouver un bien être en développant l'estime de soi.

Aux côtés de bénévoles du Secours Catholique et de la Croix Rouge, de professionnelles du Centre Communal d'Action Sociale de Cournon, de l'Association des Mères et des Familles ou du Conseil Général, l'intervention de la Cram était centrée sur le capital santé et sa préservation.

Elle partait du principe que la prévention de la santé implique de parler de sujets qui peuvent être intimes, même s'ils peuvent parfois paraître anodins au départ. Pour mener ce travail, il fallait accompagner le groupe sur le moyen terme et ne pas être identifié comme celui qui délivrerait de l'information sur des sujets uniquement difficiles (la santé, les prestations de Sécurité Sociale, les franchises médicales, les mutuelles, etc). Il s'agissait d'être repéré comme un animateur à part entière qui connaîtrait chacun dans le groupe.

Les séances commençaient par une information sur le thème choisi avec échanges et questions à tout moment. La participation de l'assistant social de la Cram permettait de détecter puis d'aborder avec le groupe des sujets en lien avec la santé, l'accès aux soins et aux droits autrement que sous une forme purement informative.

Peu à peu, les liens et la confiance se sont établis entre les membres du groupe et avec les animateurs. Rapidement, les échanges ont été plus spontanés, la parole plus libre.

Le travail collectif a abouti à des interventions individuelles comme la constitution de demande d'aide à la complémentaire santé, la régularisation de droits relatifs à la santé ou un travail sur l'adaptation du logement en fonction du handicap.

Sur une année environ, le Service social a pu mesurer des modifications importantes sur les parcours, avec des trajectoires de vie plus favorables :

- six personnes se sont investies assidûment dans des associations ou ateliers montés par des partenaires institutionnels ;
- une personne qui avait tendance à fuir le milieu médical, souffrait d'une très mauvaise estime d'elle-même et qui avait exprimé à quel point elle détestait son corps, s'est inscrite dans une salle de sport et a demandé à rencontrer un médecin spécialiste. Elle s'y épanouit et s'y est fait de nouveaux contacts ;
- une autre a commencé à se déplacer seule à Clermont alors qu'elle n'y parvenait pas auparavant ;
- trois personnes sont retournées à l'emploi.

La présence d'un assistant social Cram comme animateur a permis d'aborder en détail des sujets spécialisés sur la santé, de proposer un accompagnement individuel, de présenter et rendre familiers nos partenaires naturels comme les médecins du travail ou le relais santé.

Éviter la perte d'emploi des salariés malades ou handicapés

La diversité des missions de la Cram en fait un acteur de premier plan dans la prévention de la désinsertion professionnelle

La Cram a une mission de conseil, d'expertise et d'information avec comme objectifs prioritaires :

- aider l'entreprise à prendre en charge ses problèmes de sécurité et de conditions de travail (**mission du Département Risques Professionnels**),
- aider les personnes en arrêt de travail ou non, déclarées inaptes à leur poste de travail, confrontées (ou susceptibles de l'être) à un problème d'emploi du fait de leur état de santé à se maintenir dans leur poste, leur emploi et/ou leur entreprise (**mission du Service social**).

La complémentarité entre ces deux composantes de la Cram pour la prévention de la désinsertion professionnelle renforce l'efficacité de l'aide apportée :

- connaissance du tissu des entreprises et des conditions de travail que possède le Département Risques Professionnels,
- travail en réseau avec tous les acteurs de l'insertion professionnelle et accompagnement individuel et collectif mis en œuvre par le Service social.

L'une des missions du Service social de la Cram : prévenir la désinsertion professionnelle

Le Service social de la Cram Auvergne propose une aide aux personnes confrontées à un problème d'emploi en lien avec la maladie, l'accident du travail, la maladie professionnelle, l'invalidité, le handicap.

Une volonté

→ Aider le salarié à être acteur de son projet de maintien dans l'emploi

Des objectifs

- Prévenir les risques de rupture du contrat de travail
- Aider à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel

La mise en œuvre d'actions concertées

Elles visent à

- rechercher une solution effective de maintien dans l'emploi,
- apporter à la personne et à l'entreprise les services nécessaires parmi les ressources disponibles pour les appuyer dans leur démarche de maintien dans l'emploi,
- construire un dispositif inter-institutionnel de collaboration entre les acteurs pour renforcer l'efficacité de leurs interventions conjointes ou complémentaires en faveur du maintien dans l'emploi.

L'organisation en réseau des acteurs se traduit par la mise en place de cellules de bassin ou cellules de traitement précoce. Ces cellules délocalisées par bassin d'emploi (Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Cantal) sont issues d'une volonté des acteurs du maintien dans l'emploi, co-signataires de chartes départementales, de développer des actions communes dans le sens d'un renforcement du partenariat notamment dans le cas de situations particulières difficiles qui requièrent les compétences de plusieurs partenaires. Outre le fait de pouvoir rechercher des solutions pour les dossiers complexes, ces cellules sont un lieu d'information et d'échanges et contribuent au développement d'une politique de communication partagée.

Elles ont pour mission notamment de :

- traiter les cas difficiles qui requièrent les compétences de plusieurs partenaires,
- participer à l'animation et au développement du dispositif de façon concertée pour améliorer le service rendu.

Les assistants sociaux de la Cram se sont investis dans les cellules de bassin d'emploi :

- 5 bassins dans le Puy-de-Dôme (Ambert/Thiers, Issoire, Riom, Clermont-Ferrand, Le Sancy),
- 3 bassins dans la Haute-Loire (Brioude, Le Puy-en-Velay, Sainte Sigolène),
- 3 bassins dans l'Allier (Vichy, Moulins et Montluçon),
- 1 bassin dans le Cantal (Aurillac).

Maladie, handicap, vieillissement... : quand l'autonomie diminue, accompagner pour prévenir

Un soutien à la reconstruction d'un projet de vie à domicile ou dans un autre lieu de vie adapté.

Accompagner les sorties d'hospitalisation quel que soit l'âge : l'une des priorités institutionnelles de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Retraite, une orientation majeure du Plan de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées.

Deux types de public :

- ⇒ personnes atteintes de pathologies lourdes
- ⇒ personnes retraitées pour lesquelles une aide dans le cadre de la sortie d'hospitalisation peut être mobilisée au niveau de l'Action Sociale Retraite de la CRAM.

Les besoins de la personne sont évalués pour élaborer un **plan d'aide personnalisé**

Les enjeux

- prévenir, limiter les situations de crise, les ré-hospitalisations
- favoriser le retour à domicile

La problématique

- méconnaissance des différents services et des droits
- complexité des dispositifs
- difficultés matérielles liées à la maladie
- difficultés psychologiques
- isolement, épuisement des proches
- difficulté à faire appel à des tiers

En Auvergne

35 établissements de santé sont conventionnés avec la Cram. Elle a un conventionnement spécifique pour les personnes atteintes de pathologies lourdes et notamment de pathologies cancéreuses avec 3 établissements (*Centre Jean Perrin, Pôle Santé République et Centre Hospitalier d'Aurillac*). Ce partenariat favorise le retour à domicile et l'accompagnement social des patients atteints de cancer grâce à la mise en réseau des acteurs :

- information systématique de tout nouveau patient
- aide dans les démarches
- accompagnement social tout au long du parcours de soins

Le rôle du service social

Le service social de la CRAM intervient en assurant des accompagnements individuels avec aide pour l'accès aux droits, aide pour reconstruire un projet professionnel, mobilisation des prestations (de l'Assurance Maladie, d'autres institutions), soutien psychologique.

Il intervient aussi dans le cadre d'actions collectives. Ainsi, dans le cadre du partenariat avec le Centre Jean Perrin et le Pôle Santé République, et plus particulièrement avec l'Espace Rencontre Information située au sein du Centre, 3 assistantes sociales sont intervenues lors d'une conférence en direction de patients en fin de traitement et ont abordé les problématiques d'accès aux droits, de maintien à domicile et de prévention de la désinsertion professionnelle. À l'issue de cette action, un nouveau projet collectif est en cours d'élaboration : il s'adresse à des femmes en fin de traitement, repérées par différents partenaires, qui ont exprimé leurs difficultés :

- difficulté de sociabilité,
- difficulté au sein de la famille, la place et le rôle de chacun,
- la reprise d'activité et le projet professionnel à bâtir,

avec la nécessité de retrouver confiance en soi et reprendre la mesure du temps. Ce groupe de soutien se mettra en place en octobre.

S'engager dans des actions auprès et pour les personnes âgées isolées

En Auvergne, la population âgée de 75 ans et plus représente près de 10 % alors que la moyenne nationale se situe à 6,8 %.

Beaucoup de personnes vivent seules à leur domicile. L'isolement est un facteur de risque clairement identifié par l'ensemble des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux comme étant un critère de fragilité et d'entrée dans la dépendance.

Au départ du projet, l'action s'est développée dans l'Allier. Pour Moulins, VIRIS (visites aux retraités isolés) a eu un démarrage dès 1993.

Cette action est partie d'une volonté commune de la Cram et de l'ICARAM (*Instance de coordination des actions en direction des retraités de l'agglomération Moulinoise*) d'organiser une action favorisant la lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile et permettant de recréer du lien social.

Depuis 2006, elle s'est développée sur Vichy et Montluçon. Et fin 2008, dans le Puy-de-Dôme à Riom et Billom.

Les objectifs :

- pour les personnes visitées, c'est rompre l'isolement, parler, échanger, se distraire et atténuer les effets du vieillissement. C'est aussi recréer du lien social et essayer de ressortir de leur domicile ceux qui le peuvent.
- pour les visiteurs qui sont tous des bénévoles, c'est s'engager dans une démarche relationnelle et être le relais de messages de prévention, voire alerter si la situation de la personne devient inquiétante.

Ces bénévoles, eux-mêmes retraités, ont fait le choix (souvent au moment du passage à la retraite) de s'engager dans une démarche relationnelle suivie de solidarité et d'aide et de développer leurs capacités à aider.

Les professionnels :

- assurent l'intégration des visiteurs dans l'équipe de bénévoles,
- évaluent le besoin de visites pour la personne isolée, ces personnes sont repérées soit par le Service social de la Cram au cours de ses interventions au domicile des personnes âgées, soit par les différents partenaires qui en font alors le signalement.
- introduisent et présentent le visiteur au domicile de la personne âgée,
- organisent des journées d'information et de formations des bénévoles.
- organisent avec les bénévoles des journées récréatives où les visiteurs et les personnes visitées qui peuvent encore sortir se retrouvent autour d'un repas et d'animations diverses.

Cette action peut être aussi le relais des actions mises place par le Service social en direction des aidant familiaux en allant rendre visite à ces aidants, souvent très isolés.

La qualité du service rendu plébiscitée par les usagers

Depuis 2001, le Service social réalise une enquête de satisfaction auprès des usagers. 2 619 bénéficiaires d'une intervention individuelle interrogés en 2008 (sur près de **12 000**). Le taux de réponse a été de **15 %**.

Avec un taux de **93 %**, cette année encore le niveau de satisfaction des usagers du Service social a été conforté (92 % en 2007).

Le travail effectué par les assistants sociaux mais aussi la relation établie avec eux sont des points forts en nette progression.

Le travail effectué par l'assistant social (visite à domicile, rapidité d'intervention, accompagnement personnalisé, informations données sur le dossier, les démarches, les droits et aides possibles) satisfait 90,6 % des personnes interrogées.

La rapidité d'intervention du Service social satisfait 83,1 % des répondants (81 % en 2007). Plus de 85 % des personnes interrogées sont aussi satisfaites de l'accompagnement personnalisé proposé.

95,2 % des usagers estiment être satisfaits par l'accueil physique. Plus concrètement, l'orientation vers les bons services (93 %) et la qualité de l'accueil (93,8 %) représentent des critères très appréciés.

L'appréciation du temps d'attente à l'accueil enregistre une sensible amélioration qui reflète les efforts réalisés pour limiter ce temps par la généralisation des accueils sur rendez-vous.

La relation avec l'assistant social est jugée positive sur l'intégralité des critères de ce thème (écoute, conseils, confiance, compréhension, clarté des réponses) à 94,3 %.

96,5 % des répondants estiment se sentir en confiance avec l'assistant social. De même, la qualité de l'écoute recueille un fort taux de satisfaction (95 %). Enfin, des personnes sont satisfaites par l'écoute attentive et plus de 90 % estiment que leur situation personnelle est comprise.

Une image de sérieux et d'efficacité

Avec 95,3 % de répondants jugeant le personnel du Service social compétent, 92,8 % disponible et 91,2 % efficace, les résultats confortent l'image de qualité qu'ont les usagers du Service social.

Enfin, 94,2 % des personnes interrogées feraient de nouveau appel au Service social en cas de nouvelles difficultés.



**Agir contre l'exclusion par la prévention
et l'accompagnement au service de la santé
Mercredi 7 octobre 2009**

Programme

9 h 30 - 10 h

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

10 h - 10 h 15

OUVERTURE

Bernard Euzet, Président de la Cram Auvergne

10 h 15- 11 h

CONFÉRENCE

Gérard Guieze, professeur de philosophie à l'Université de Clermont-Ferrand

11 h - 12 h 15

TÉMOIGNAGES

Tables rondes animées par **Nicolas Gérard**, Sous-Directeur Action Sanitaire et Sociale

"Accompagner dans des démarches de prévention de la santé et des démarches de soins" → Présentation de 2 actions :

Dominique Ameil et **Xavier Nachmanowicz**, assistants sociaux

"De l'arrêt de travail à la prévention de la désinsertion professionnelle... des parcours personnalisés" → 2 témoignages

"DES RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE AUX CELLULES DE BASSIN EN PASSANT PAR LES ATELIERS MAINTIEN DANS L'EMPLOI"

Stéphanie Pitiot, assistante sociale

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- **Corinne Pic**, assistante sociale

- **Hugues Hortefeux**, Directeur et **Gérard Gathelier**, salarié, entreprise PERETTI de Brives Charensac (Haute-Loire)

"Quand l'autonomie diminue du fait de la maladie, du handicap, du vieillissement... accompagner pour prévenir" → 2 thématiques

"L'ACCOMPAGNEMENT DES SORTIES D'HOSPITALISATION :

UNE COORDINATION MÉDICO-SOCIALE, UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL COORDONNÉ"

Martine Lassagne, responsable Service social Puy-de-Dôme

"DES VISITEURS BÉNÉVOLES AU DOMICILE DES PERSONNES RETRAITÉES ISOLÉES"

Annie Quiquandon, assistante sociale, et les témoignages de **Paulette Reveret** et **Noëlle d'Allaines**, visiteurs bénévoles.

12 h 15 - 12 h 25

PROJECTION DU FILM "Un air de campagne"



12 h 25

CLÔTURE

Contact Presse, Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@cram-auvergne.fr

Président **Bernard EUZET**



Directeur **Yves GALÈS**



La Cram Auvergne compte parmi les acteurs économiques les plus importants de la région :

- > par le nombre d'emplois qu'elle assure (583) ;
- > par les rapports qu'elle entretient avec les entreprises et les collectivités territoriales ;
- > par les sommes qu'elle redistribue (plus de 1,88 milliards d'euros).

Cram Auvergne, la double assurance : garantir la retraite, protéger la santé.

Dans le domaine de l'Assurance Retraite



Préparer et accompagner la **RETRAITE**

Simplifier pour les entreprises et améliorer pour tous la qualité des données sociales

La Cram propose conseil et assistance aux entreprises pour leur permettre d'établir leur déclaration annuelle des données sociales (DADS) dans les meilleures conditions. Elle centralise le recueil des données sociales et assure la redistribution des informations à ses partenaires sociaux et fiscaux.

Gérer les comptes retraite des salariés

Dès le 1er emploi, même saisonnier, la Cram ouvre un compte individuel retraite pour chaque salarié. À partir des déclarations des données sociales que lui adressent chaque année employeurs et organismes sociaux, elle enregistre sur ce compte salaires et cotisations versés.

Préparer et calculer la retraite

Elle aide les futurs retraités à préparer leur retraite et instruit leurs dossiers (98,8 % des dossiers payés dans le mois suivant la 1^{re} échéance due, hors conventions internationales).

Payer les retraites et participer à l'amélioration du bien-être des retraités

La Cram assure le paiement mensuel des retraites (282 759 retraités en 2008). Elle favorise l'adaptation des retraités à leur nouvelle vie et leur maintien à domicile dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie (plus de 9,2 millions d'€).

Dans le domaine de l'Assurance Maladie



Agir pour la **SANTÉ**

→ au travail (prévention des risques professionnels)

Aider à prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

La Cram assure une mission de conseil, d'expertise et d'information : diagnostic et analyse des risques, promotion de politiques de prévention, mise à disposition d'outils d'information, actions de formation...

et gérer l'assurance "accidents du travail" : calcul du coût du risque professionnel et notification à chaque entreprise du taux de sa cotisation annuelle.

→ et au quotidien

Faire évoluer les structures sanitaires et médico-sociales

La Cram contribue à adapter les hôpitaux, les cliniques et les établissements d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées aux besoins de santé régionaux.

Accompagner les personnes en difficulté

Elle facilite l'accès aux soins, favorise l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et intervient dans la prévention et le traitement de la dépendance des personnes âgées et/ou handicapées.